

ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES

16, rue Monseigneur Gibier – 78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres du Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de Versailles,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changements de méthode comptable » qui expose les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Celles-ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et plus particulièrement ceux relatifs aux méthodes :

- ✓ de valorisation des valeurs mobilières de placements ainsi que des immobilisations financières exposées dans l'annexe sous la rubrique « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement »
- ✓ de constitution des provisions afin de faire face aux engagements en matière d'indemnités de retraite des personnels laïcs, de pensions des prêtres aînés ainsi que pour couvrir les risques en matière de litige.
- ✓ de constitution des fonds dédiés et fonds reportés conformément au règlement ANC n°2018-06.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus, de l'information financière qui peut en découler ainsi que des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la partie intitulée « rapport de gestion » du rapport d'activités et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association mis à la disposition des membres du Conseil d'Administration.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et l'Économe Diocésain.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Argenteuil, le 29 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Fleury & Associés
Représenté par
Eric Chapus

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	69 000	29 435	39 565	46 834
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	147 124		147 124	147 124
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	6 799 577		6 799 577	7 128 384
Constructions	122 854 097	58 610 340	64 243 757	45 493 475
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 605 231	4 302 857	302 374	344 408
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 743 449		4 743 449	21 422 759
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	505 533		505 533	392 533
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	101 969		101 969	100 369
Prêts	585 179		585 179	307 412
Autres immobilisations financières	6 910		6 910	20 476
Total II	140 418 070	62 942 633	77 475 437	75 403 774
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	482 820		482 820	437 321
Créances reçues par legs ou donations	114 587		114 587	535 188
Autres créances	2 961 582		2 961 582	1 760 485
Charges constatées d'avance	27 031		27 031	40 085
Valeurs mobilières de placement :	10 590 542	481 296	10 109 246	9 668 921
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	16 040 879		16 040 879	18 191 756
Total III	30 217 442	481 296	29 736 146	30 633 756
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	170 635 512	63 423 929	107 211 583	106 037 530

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	12 574 231	12 574 231
Fonds propres complémentaires	14 625 503	14 625 503
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	934 234	934 234
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	28 300 000	28 300 000
Report à nouveau	33 323 687	30 256 560
Excédent ou déficit de l'exercice	- 113 694	3 195 422
Situation nette (sous total)	89 643 961	89 885 950
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	89 643 961	89 885 950
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	662 380	975 258
Fonds dédiés	3 627 268	781 558
Total II	4 289 648	1 756 816
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 963 462	3 935 994
Total III	3 963 462	3 935 994
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	2 883 061	3 737 033
Emprunts et dettes financières diverses	80 312	92 934
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 110 831	2 479 922
Dettes des legs ou donations	103 314	97 091
Dettes fiscales et sociales	1 147 520	1 326 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	567 928	545 405
Autres dettes	3 413 553	2 152 949
Produits constatés d'avance	7 992	27 014
Total IV	9 314 511	10 458 770
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	107 211 583	106 037 530

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	21 863	22 531
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	582 143	518 575
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 516 124	1 233 364
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	118 154	111 337
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	20 940 326	20 302 316
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 458 995	661 793
Contributions financières	2 229 837	1 836 580
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	93 074	4 995 698
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 901 362	
Utilisations des fonds dédiés	711 293	1 496 712
Autres produits	810 366	575 747
Total I	32 383 538	31 754 654
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	950 668	864 662
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	10 293 409	8 638 532
Aides financières	2 976 843	1 828 017
Impôts, taxes et versements assimilés	737 288	685 719
Salaires	6 861 923	6 504 992
Cotisations sociales	3 112 349	3 134 121
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 154 012	4 238 109
Dotations aux provisions	120 542	3 937 702
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 495 318	
Reports en fonds dédiés	1 215 556	681 932
Autres charges	87 216	22 804
Total II	33 005 123	30 536 591
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 621 585	1 218 063
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	315 204	552 194
Reprises sur dépréciations et provisions	449 977	328 617
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
de trésorerie	432 300	1 147 296
Total III	1 197 481	2 028 107

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES FINANCIERES		
provisions	481 296	521 205
Intérêts et charges assimilées	15 388	19 735
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées et d'instruments de trésorerie		
Total IV	496 684	540 940
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	700 798	1 487 168
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	79 213	2 705 230
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 341 447	1 092 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 341 447	224 078
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	868 241
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	192 907	378 050
Total des produits (I + III + V)	35 922 466	34 875 080
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	36 036 160	31 679 658
EXCEDENT OU DEFICIT	- 113 694	3 195 422
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Objet social de l'ADV

L'Association Diocésaine de Versailles (ADV) a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Faits significatifs de l'exercice

Le modèle économique de l'ADV repose essentiellement sur la générosité des fidèles (Denier de l'Eglise, souscriptions, quêtes paroissiales, offrandes et legs).

L'exercice 2025 correspond à une année jubilaire ouverte par le Pape François fin décembre 2024 sur le thème de l'Espérance. En plus des initiatives paroissiales, trois événements majeurs ont été proposés par le diocèse de Versailles : un rassemblement de plus de 12.000 fidèles à Jambville en mai, un pèlerinage des jeunes étudiants à Rome début août ainsi qu'un pèlerinage à Rome des personnes en précarité du diocèse en septembre.

Le diocèse a poursuivi en 2025 ses opérations d'entretien et de rénovation de ses biens immobiliers avec la réalisation d'un volume élevé d'opérations. Pour couvrir ces opérations, l'ADV a recours à plusieurs types de financement : subventions des Chantiers du Cardinal et d'associations partenaires, souscriptions, cessions d'actifs immobiliers et rachat de produits de placements.

Parmi les opérations significatives de l'exercice, la nouvelle église Saint-Joseph-le-Bienveillant à Voisins-le-Bretonneux a été immobilisée en date du 1^{er} janvier 2025, sa construction étant achevée.

Le séminaire du diocèse s'est installé dans des locaux réaménagés au sein du centre Ozanam à Versailles au mois de mai 2025.

Pour rappel le Studium, établissement d'enseignement supérieur en lien avec le Séminaire de Versailles, est sorti du périmètre de l'ADV en 2025, il en résulte une diminution des fonds propres (Cf. tableau ci-après de l'annexe) d'un montant de 128 295 €.

Evénements post clôture

Au vu des éléments en sa possession, la gouvernance de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation de manière pérenne. Les comptes annuels 2025 ont été arrêtés sur la base de la continuité de l'activité.

La vie pastorale en 2026 sera marquée par la création d'un Concile Synodal sur le thème « catéchumènes et néophytes, de nouvelles perspectives pour la vie de notre Eglise dans nos diocèses ». Il s'étendra de la fête de la Trinité 2026 jusqu'à l'été 2027.

Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions suivantes :

- Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif : articles 431-1 et suivants
- Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général
- Décret n°2019-504 du 22 mai 2019
- Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Périmètre

Après la sortie du Studium et la fusion des comptabilités des paroisses de Maisons-Laffitte et Le Mesnil le Roi, la base comptable de l'ADV, constituée en multi sociétés, est composée comme suit :

- La curie incluant les services pastoraux ;
- Les 71 états paroissiaux incluant 4 chapellenies et 2 communautés ;
- La filière séminaristes incluant la Maison St Jean Baptiste et le Séminaire de Versailles.

Changements de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du Plan comptable général. Cette première application entraîne une nouvelle présentation des états financiers, notamment :

- la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels ;
- la suppression des transferts de charges ;
- la reclassification de certains produits et charges dans le résultat d'exploitation ;
- l'adaptation du plan de comptes et la mise en œuvre des nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe.

Conformément aux dispositions du règlement, ces changements constituent un changement de méthode comptable. L'association a procédé au retraitement des données comparatives, lorsque cela était nécessaire et possible, afin d'assurer la comparabilité des comptes entre les exercices. Les impacts significatifs sur les postes du bilan, du compte de résultat et sur les indicateurs de performance (notamment EBE et résultat d'exploitation) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En complément de l'application de la réforme, les provisions pour prêtres âgés et retraite des laïcs ont fait l'objet d'un changement de méthode, seule la variation entre les deux années est enregistrée au compte de résultat et non plus une reprise totale de la provision de l'année précédente et une nouvelle dotation totale pour l'année en cours.

L'impact de ce changement de méthodes sur le compte de résultat figure également dans le tableau ci-après :

IMPACT NOUVEAU PCG SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
	Nouveau PCG			
	Exercice 2025	Exercice 2024	Ecart changt de méthode	Exercice 2024
Cotisations	21 863	22 531		22 531
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	582 143	540 337	21 762	518 575
Prestations de services	2 516 124	1 852 118	618 754	1 233 364
Concours publics et subventions d'exploitation	118 154	111 337		111 337
Ressources liées à la GP				
Dons manuels	20 940 326	20 362 738	60 422	20 302 316
Mécénats				-
Legs, donations, assurances-vie	1 458 995	661 793		661 793
Contributions financières	2 229 837	1 901 191	64 611	1 836 580
Reprises sur amortissement, dépréciation, provisions	93 074	233 719	- 3 844 823	4 078 542
Transferts de charge		-	- 917 156	917 156
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 901 362	882 571	882 571	
Utilisations de fonds dédiés	711 293	1 496 712		1 496 712
Autres produits	810 366	745 348	169 601	575 747
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	32 383 538	28 810 395	- 2 944 258	31 754 653
Achats de marchandises	950 668	864 662		864 662
Autres achats et charges externes	10 293 409	8 505 957	- 132 575	8 638 532
Aides financières	2 976 843	1 828 017		1 828 017
Impôts, taxes et assimilés	737 288	682 634	- 3 085	685 719
Salaires	6 861 923	6 504 992		6 504 992
Cotisations sociales	3 112 349	3 252 479	118 358	3 134 121
Dotations aux amortissements et dépréciations	5 154 012	4 253 006	14 897	4 238 109
Dotations aux provisions	120 542	92 879	- 3 844 823	3 937 702
Valeurs comptables des immos incorporelles et corporelles cédées	1 495 318	23 865	23 865	
Reports en fonds dédiés	1 215 556	681 932		681 932
Autres charges	87 216	33 667	10 863	22 804
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	33 005 124	26 724 090	- 3 812 500	30 536 590
RESULTAT D'EXPLOITATION -	621 585	2 086 305	868 242	1 218 063
Produits financiers				
Autres intérêts et assimilés	315 204	552 194		552 194
Reprises sur dépréciations et provisions	449 977	328 617		328 617
Produits nets sur cessions de VMP	432 300	1 147 296		1 147 296
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 197 481	2 028 107	-	2 028 107
Charges financières				
Dotations aux dépréciations et aux provisions	481 296	521 205		521 205
Intérêts et charges assimilées	15 388	19 735		19 735
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	496 684	540 940	-	540 940
RESULTAT FINANCIER	700 798	1 487 167	-	1 487 167
Produits exceptionnels				
sur opérations de gestion	2 341 447	-	- 209 749	209 749
sur opérations en capital		-	- 882 571	882 571
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 341 447	-	- 1 092 320	1 092 320
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	2 341 447	-	- 200 213	200 213
sur opérations en capital		-	- 23 865	23 865
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 341 447	-	- 224 078	224 078
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	- 868 242	868 242
Impôt sur les bénéfices	192 907	378 050		378 050
EXCEDENT OU DEFICIT -	113 694	3 195 422	-	3 195 422

Règles et méthodes comptables**- Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les travaux ou acquisitions des paroisses inférieures à 21.000 € sont amortis sur l'année de comptabilisation.

Au-delà de 21.000 €, les immobilisations sont amorties selon le tableau suivant :

• Constructions :	80%	sur 40 ans
	20%	sur 20 ans
• Travaux, selon répartition type :		sur 10 ans, 20 ans ou 40 ans
• Matériel pour le culte :		sur 5 ans
• Matériel de bureau :		sur 5 ans
• Matériel informatique :		sur 3 ans
• Matériel de transport :		sur 3 ans

- Evaluation et amortissement des donations temporaires d'usufruit

La donation temporaire d'usufruit reçue par acte authentique est comptabilisée à l'actif du bilan pour sa valeur d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elle est amortie sur 10 ans.

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la clôture de l'exercice, une moins-value latente d'un montant de 481 K€ a été constatée.

Au cours de l'exercice, il a été procédé à la cession d'une partie du portefeuille de valeurs mobilières de placement, il a ainsi été généré une plus-value de 432 K€.

- Stocks

Néant

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Politique de réserves

Jusqu'en 2024, afin d'assurer la réalisation des gros travaux, l'ADV a constitué des réserves selon le mécanisme suivant :

- Les petites et moyennes opérations : une réserve est constituée annuellement à hauteur du montant accordé aux paroisses pour le financement de leurs travaux.
- Les logements des prêtres : de même, une réserve est constituée annuellement en prévision des aménagements nécessaires.
- La mise aux normes PMR : une réserve a été constituée en 2012 pour un montant de 3 600 k€. Elle est reprise chaque année en fonction de la réalisation des travaux.
- Les projets en paroisses : pour les projets d'un montant supérieur à 150 000 €, une réserve est constituée par projet à hauteur du montant total estimé du coût des travaux. Chaque année, les montants sont repris en fonction de leur réalisation et de l'évolution éventuelle des coûts des projets.

Le montant des réserves de 28 300 000 € est inchangé.

Les affectations et reprises des réserves sont validées par le Conseil d'Administration

- Subventions d'exploitation

L'ADV ne perçoit pas de subvention publique.

- Collectes mutualisées

L'ADV contribue aux collectes mutualisées au sein des 8 diocèses de la province de Paris pour les Chantiers du Cardinal et l'Œuvre des Vocations.

- Chantiers du Cardinal (CDC) : organisé en GIE, les CDC collectent pour les 8 diocèses. La collecte est reversée au début de l'année suivante. L'ADV reverse ces fonds à l'ADP qui les enregistre dans un fonds dédié (don affecté) au profit des chantiers de la province.

Chaque diocèse bénéficie d'un droit de tirage de 250.000€ par an en fonction des travaux en cours. Une subvention de 800.000€ peut également être octroyée tous les 8 ans.

Depuis 2024, des frais de fonctionnement sont prélevés par le GIE à hauteur de 25% du montant collecté.

Subventions des Chantiers reçues en 2025 :

- 250.000€ pour le centre paroissial de Meulan
- 250.000€ pour l'installation du Séminaire à Versailles

- Œuvre des Vocations (ODV) : l'ODV collecte les dons pour les vocations et la formation religieuse des séminaristes de la province de Paris. Jusqu'en 2024, les dons étaient reversés au premier semestre de l'exercice suivant la collecte. A compter de l'exercice 2025, l'ODV prend en charge une partie des coûts du Séminaire de Versailles.

Collecte 2024 reversée en 2025 : 582.166 €

Complément versé pour 2025 : 400.577 €

- **Fonds dédiés**

Les fonds dédiés correspondent à des dons ou subventions affectés par le donateur à des dépenses définies. Ils englobent les souscriptions ouvertes par les paroisses ou l'ADV pour le financement de projets.

Les fonds collectés sur l'exercice et non encore utilisés sont enregistrés en fonds reportés au compte de résultat.

Règle de reprise des fonds dédiés :

- Biens immobilisés : les fonds dédiés sont repris au compte de résultat en produits au moment de leur mise à disposition.
- Cas des gros travaux :
 - Budget global < 2M€ : le montant de la souscription est repris au compte de résultat à la réception des travaux ou à la date de livraison du bien.
 - Budget global > 2 M€ : le montant de la souscription est repris au compte de résultat au prorata des factures acquittées sur le budget global, ce pourcentage pouvant être corrigé en cas de retard important sur l'avancement réel des travaux.
Le reliquat est repris à la réception des travaux.
- Autres souscriptions : les fonds dédiés sont repris au compte de résultat sur demande du responsable du projet et au plus tard à la fin de l'exercice au cours duquel le projet a été réalisé.

Un tableau de variation des fonds dédiés de l'exercice est présenté dans les tableaux ci-après.

Notre Dame de la Sagesse :

Avant sa dissolution l'association Nicolas de Flue a versé sous forme de don à l'ADV le montant de la vente d'un bien immobilier situé en Suisse. Ce don aura pour but de financer les projets du Foyer de Charité de la part Dieu à Poissy selon les indications du modérateur de ND de la Sagesse et de l'évêque de Versailles
Le montant de 2.341.447 € a été comptabilisé en fond dédié.

- **Legs et assurances vie**

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'administration de l'ADV sauf condition suspensive. Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de réception des fonds.

Le détail des legs et assurances-vie perçus au cours de l'exercice 2025 est présenté ci-après.

Les legs faisant l'objet d'une contestation sont provisionnés ou enregistrés en fonds reportés.

- Fonds reportés sur legs et donations

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les fonds reportés concernent les biens reçus issus de legs ou donations non encore encaissés au 31 décembre de l'exercice.

- Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

En application du règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022, en conformité avec la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger est présenté dans les tableaux ci-après.

Informations relatives au bilan et au compte de résultat

- Provisions

Une provision est constituée au titre des engagements de pensions à verser aux prêtres âgés. Elle s'élève à 3 350 752 € au 31/12/2025.

La provision au titre des engagements au regard des indemnités de départ en retraite des salariés laïcs en Curie s'élève à 174 972 € au 31/12/2025.

La provision au titre des engagements au regard des indemnités de départ en retraite des salariés laïcs en Paroisses s'élève à 340 712 € au 31/12/2025.

La variation nette des provisions de l'exercice 2025 est reprise ci-après dans les tableaux de l'annexe.

- Effectifs

	Curie		Paroisses		Total
	Employés	Cadres	Employés	Cadres	
Effectif moyen en ETP	38.39	12.72	67.27	-	118.38

ETP hors apprentis

- Contributions volontaires en nature

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Dans le cas présent l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. En conséquence nous ne procédons pas au décompte et à la valorisation de ces missions bénévoles.

On dénombre les bénévoles suivants au service de l'ADV

- Curie : 145 bénévoles,
- Paroisses : 9.175 bénévoles

- **Casuels (offrandes baptêmes, mariages, obsèques)**

Les casuels ont été comptabilisés pour un montant de 2 007 002 € en dons manuels.

- **Produits et charges exceptionnels**

A compter de 2025, les produits et charges exceptionnels sont limités aux événements majeurs et inhabituels.

Compte tenu de la nature, du montant et du caractère inhabituel, les sommes reçues suite à la liquidation de l'Association Nicolas de Flue évoqués plus haut au niveau des fonds dédiés pour un montant total de 2.341.447 € ont été enregistrées en résultat exceptionnel à la fois en produits et en charges. Le résultat exceptionnel ressort ainsi à néant.

- **Honoraires du Commissaires aux Comptes**

Les honoraires du CAC sont provisionnés à hauteur de 33 600 € au titre de l'exercice 2025.

- **Emprunt**

Le solde dû en capital au 31/12/2025 est de 2 881 239 €

- **Engagement hors bilan**

Cautionnement consenti par l'ADV en garantie de crédit pour l'association paroissiale ESSOR à la Celle Saint Cloud pour un montant de 97 599,29 € en principal (solde au 31/12/2025).

Autres informations

Néant

Tableaux

Immobilisations

ASSOCIAT. DIOCESAINE DE VERSAILLES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 01/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	216 124		
TOTAL immobilisations incorporelles :	216 124		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	7 128 384		46 193
Constructions sur sol propre	29 096 205		180 773
Constructions sur sol d'autrui	80 570		
Constructions installations générales	71 973 937		24 055 156
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	3 388 682		656 919
Matériel de transport	56 786		35 043
Matériel de bureau, informatique et mobilier	328 869		58 018
Emballages récupérables et divers	91 514		
Immobilisations corporelles en cours	21 422 759		7 315 831
Avances et acomptes	392 533		116 333
TOTAL immobilisations corporelles :	133 960 239		32 464 266
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	100 369		1 600
Prêts et autres immobilisations financières	327 888		801 137
TOTAL immobilisations financières :	428 257		802 737
TOTAL GÉNÉRAL	134 604 621		33 267 003

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			216 124	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			216 124	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		375 000	6 799 577	
Constructions sur sol propre		1 671 205	27 605 773	
Constructions sur sol d'autrui			80 570	
Constructions installations générales		861 338	95 167 755	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			4 045 601	
Matériel de transport			91 829	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			386 886	
Emballages récupérables et divers	10 600		80 914	
Immobilisations corporelles en cours	23 995 141		4 743 449	
Avances et acomptes		3 333	505 533	
TOTAL immobilisations corporelles :	24 005 741	2 910 876	139 507 888	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			101 969	
Prêts et autres immo. financières		536 936	592 089	
TOTAL immobilisations financières :		536 936	694 058	
TOTAL GÉNÉRAL	24 005 741	3 447 812	140 418 070	

Amortissements

ASSOCIAT. DIOCESAINE DE VERSAILLES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 01/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	22 166	7 269		29 435
TOTAL immobilisations incorporelles :	22 166	7 269		29 435
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	20 472 595	503 078	923 000	20 052 673
Constructions sur sol d'autrui	80 570			80 570
Constructions installations générales	35 104 071	3 862 251	489 226	38 477 097
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	3 388 682	656 919		4 045 601
Matériel de transport	46 483	10 725		57 208
Mat. de bureau, informatique et mobil.	86 278	113 770		200 048
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	59 178 680	5 146 743	1 412 226	62 913 198
TOTAL GÉNÉRAL	59 200 846	5 154 012	1 412 226	62 942 633

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 269		
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 269		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	503 078		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	3 862 251		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	656 919		
Matériel de transport	10 725		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	113 770		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 146 743		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	5 154 012		

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	27 199 734				27 199 734
Fonds propres avec droit de reprise	934 234				934 234
Ecarts de réévaluation					
Réserves	28 300 000				28 300 000
Report à nouveau	30 256 560	3 195 422		128 295	33 323 687
Excédent ou déficit de l'exercice	3 195 422	(3 195 422)	(113 694)		(113 694)
Situation nette	89 885 950		(113 694)	128 295	89 643 961
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	89 885 950		(113 694)	128 295	89 643 961

Provisions Inscrites au Bilan

ASSOCIAT. DIOCESAINE DE VERSAILLES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 01/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	3 837 115	29 322		3 866 437
	98 879	91 220	93 074	97 025
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 935 994	120 542	93 074	3 963 462

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	449 977	481 296	449 977	481 296
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	449 977	481 296	449 977	481 296

TOTAL GÉNÉRAL	4 385 971	601 838	543 051	4 444 758
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES

Fonds dédiés

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 01/06/2026

Devise d'editic EURO

compte 1940000 : Services diocésains

Nom	1940000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	1940000 au 31/12/2025
Dons Séminaristes	0	0	0	0
Maison St Jean Baptiste	0	1 040	1 040	0
Padre Blog	31 675	55 985	31 675	55 985
Pélerinages	0	6 568	6 568	0
Dons Prêtres Agés	0	51 785	51 785	0
Universités d'été	0	20 400	19 740	660
Jubilé 2025	0	34 395	34 395	0
Sous total	31 675	170 173	145 203	56 645

7895000 Produit N-1	7541500 Produit N	6895000 Dotations
	1 040	
31 675	55 985	55 985
	6 568	
	51 785	
	20 400	660
	34 395	
31 675	170 173	56 645

compte 1940000 : Banikoara (Le Chesnay)

Nom	1940000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	1940000 au 31/12/2025
Paroisse de Banikoara	4 938	500		5 438
Sous total	4 938	500	0	5 438

7895000 Produit N-1	7541500 Produit N	6895000 Dotations
	500	500
0	500	500

compte 1940000 : Foyer de la Charité La Part Dieu (Notre Dame de la Sagesse)

Nom	1940000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	1940000 au 31/12/2025
NICOLAS DE FLUE / FOYER DE CHARITE DE POISSY		2 341 447	0	2 341 447
Sous total	0	2 341 447	0	2 341 447

7895000 Produit N-1	7718700 Produit N	6897000 Dotations
	2 341 447	2 341 447
0	2 341 447	2 341 447

Sous total	36 613	2 512 120	145 203	2 403 530
------------	--------	-----------	---------	-----------

31 675	2 512 120	2 398 592
--------	-----------	-----------

compte 1950000: Travaux

Nom	1950000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	1950000 au 31/12/2025
ABLIS : Restauration du portail et de l'accès au presbytère	0	13 025	13 025	0
CHATOU : PROJET D'ACCUEIL STE THERESE CHATOU	0	22 980		22 980
VERSAILLES : Aménagement de l'Oratoire Eglise St Michel	27 775	525	28 300	0
MONTIGNY : Sacristie de St Quentin les Sources	14 646			14 646
HOUDAN : Ambon et couvercle du baptistère de Bazainville		3 925	3 925	0
MEULAN : Cité Ste Avoye	15 448	24 455	39 903	0
MAISONS LAFFITTE : EXT.ET RENOVATION CENTRE ST PIERRE ET PA	0	51 630		51 630
ST CYR L'ECOLE : AMENAGEMENT DE LA CHAPELLE DU NOUVEAU CENTRE PAROISSIAL DE ST CYR L'ECOLE	0	5 163		5 163
RAMBOUILLET : AMENAGEMENT DU CHŒUR DE L'EGLISE ST LUBIN	0	40 837		40 837
VERSAILLES STE BERNADETTE : CONSTRUCTION MAISON PAROISSIALE		8 535	8 535	0
VELIZY BUC JOUY LES LOGES : Crèche de Jouy	476			476
VERSAILLES NDA : ESCALIER DE SECOURS	0	50 470		50 470
MANTES SUD : EXTENSION MAISON PAROISSIALE ST ETIENNE	0	54 500		54 500
MAULDRE : Mosaïque d'Aulnay Chemin de vie Eglise st Etienne	3 502	1 002	4 504	0
VERSAILLES Ste Elisabeth : Construction du nouveau centre paroissial	0	45	45	0
ST GERMAIN EN LAYE : ORGUE EGLISE	50 205			50 205
PORT MARLY : RESTAURATION DE L'ORGUE ST LOUIS PHASE 3	0	30 996		30 996
ORGEVAL MORAINVILLIERS : Acquisition de 2 orgues	0	8 780	8 780	0
ST ARNOULT EN YVELINES : REAMENAGEMENT DU CENTRE PAROIS	0	50	50	0
VERSAILLES : REAMENAGEMENT DU SEMINAIRE DIOCESAIN	289 239	11 920	301 159	0
STE TRINITE : Réhabilitation du presbytère St Leger SGL	19 654	19 822	39 476	0
HOUILLES : Réaménagement du chœur et reliquaire de St Carlo Acutis	0	27 240		27 240
LE VESINET : SALLE ST ETIENNE	0	26 450		26 450
CARRIERES-SOUS-POISSY : agrandissement salle paroissiale st Jean	0	402		402
MONTIGNY : St Joseph le Bienveillant	324 000		324 000	0
ST GERMAIN EN LAYE : ACQUISITION DE 2 STATUES (Carlo et Rita)	0	10 385		10 385
LEGS D : Réparation et entretien église Saint Maclou à Conflans Ste Honor	0	400 000		400 000
ASSURANCE VIE P : entretien et aménagement église ST PIERRE à ELAN	0	437 358		437 358
Sous total	744 945	1 250 495	771 702	1 223 738

7895000 Produit N-1	7541500 Produit N	6895000 Dotations
	13 025	
	22 980	22 980
27 775	525	
	0	
	3 925	
15 448	24 455	
	51 630	51 630
	51 627	5 163
	40 837	40 837
	8 535	
	0	
	50 470	50 470
	54 500	54 500
3 502	1 002	
	63 140	
	0	
	30 996	30 996
	8 780	
	50	
289 239	11 920	
19 654	19 822	
	27 240	27 240
	26 450	26 450
	402	402
324 000	162 424	
	10 385	10 385
		400 000
		437 358
679 618	685 120	1 158 411

TOTAUX	3 627 268
--------	-----------

711 293	3 197 240	3 557 003
---------	-----------	-----------

compte 1911000 : Fonds Reportés sur legs

	1911000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions	1911000 au 31/12/2025	Fonds reportés	Utilisation des fonds reportés
Legs MP	110 000,00			110 000,00	0,00	0,00
Legs MD	400 000,00		400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Legs LL	230 000,00			230 000,00	0,00	0,00
Legs LL	7 500,00			7 500,00	0,00	0,00
Legs LL	38 000,00			38 000,00	0,00	0,00
Legs LL	3 500,00			3 500,00	0,00	0,00
Legs LP	3 333,00		3 333,00	0,00	0,00	3 333,00
Legs SH	92 091,00		83 494,44	8 596,56	0,00	83 494,44
Legs MNP	44 000,00			44 000,00	0,00	0,00
Legs PMF	0,00	25 457,00		25 457,00	25 457,00	0,00
Legs FT	0,00	148 492,80		148 492,80	148 492,80	0,00
Sous total	928 424,00	173 949,80	486 827,44	615 546,36	173 949,80	486 827,44

	1912000 au 31/12/2024	Augmentation	Diminutions (Cpte 2804)	1912000 au 31/12/2025
DTU PG	46 833,82		29 435,18	17 398,64

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

PRODUITS	MONTANTS
Montants perçu au titre d'assurances-vie	511 046
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	220 424
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	442 932
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	486 827
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 333
Honoraires sur legs ou donations	24 723
Autres charges sur legs ou donations	228
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	173 950
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 458 995

État des Créances et Dettes

ASSOCIAT. DIOCESAINE DE VERSAILLES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 01/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	101 969		101 969
Prêts (1) (2)	585 179	25 138	560 041
Autres créances immobilisées	6 910		6 910
TOTAL de l'actif immobilisé :	694 058	25 138	668 920
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	482 820	482 820	
Personnel et charges sociales à récupérer	2 748	2 748	
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	7 699	7 699	
Débiteurs divers	3 065 235	3 065 235	
TOTAL de l'actif circulant :	3 558 503	3 558 503	

TOTAL GÉNÉRAL	4 252 562	3 583 641	668 920
----------------------	------------------	------------------	----------------

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	520 000
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	242 233

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 898 431	861 561	2 036 870	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	567 928	567 928		
TOTAL :	3 466 359	1 429 489	2 036 870	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 110 830	1 110 830		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	928 627	928 627		
État et autres collectivités publiques	218 893	218 893		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	64 943	64 943		
Autres dettes	3 497 179	3 497 179		
TOTAL :	5 820 471	5 820 471		

TOTAL GÉNÉRAL	9 286 830	7 249 961	2 036 870	
----------------------	------------------	------------------	------------------	--

Détails des autres dettes		
4502000	C/C Associations paroissiales	1 579
4521000	Quêtes impérees	252 258
4522000	Messes à célébrer	773 619
4522001	Messes d'obsèques a dire	6 172
4670000	Débiteurs et créditeurs divers	488 232
4681000	Frais Bénévoles	18 110
4686500	Charges à payer	1 873 583

TOTAL	3 413 553
--------------	------------------

Détails des autres créances		
4011001	Fournisseurs débiteurs	36 750
4047001	Fournisseurs débiteurs immobilisations	4 401
4091000	Fournisseurs- Avances & Acomptes	120 362
4250000	Acomptes Prêtres	841
4251010	Acomptes Collaborateurs	1 907
4387000	Indemnités journalières	486
4510407	C/C SCI Bayard	7 699
4687500	Produits à recevoir	2 789 135
TOTAL		2 961 582

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASSOCIAT. DIOCESAINE DE VERSAILLES

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 01/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	27 031	7 992
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	27 031	7 992

**ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES
RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER**

Etat du contributeur	Montant de l'avantage ou de la ressource
Total - Allemagne	2 800,00
Total - Belgique	665,00
Total - Côte d'Ivoire	300,00
Total - Danemark	30,00
Total - Dubaï Emirats Arabes Unis	200,00
Total - Espagne	2 600,00
Total - Etats-Unis	100,00
Total - Inde	250,00
Total - Italie	100,00
Total - Luxembourg	1 200,00
Total - Nouvelle Calédonie	360,00
Total - Pologne	100,00
Total - Portugal	500,00
Total - République Tchèque	400,00
Total - Royaume-Uni	120,00
Total - Singapour	8 386,94
Total - Suède	60,00
Total - Suisse	2 343 696,39
Total - Thaïlande	240,00
Total des dons	2 362 108

Les informations détaillées conformément à l'article 434-3 sont disponibles au siège de l'association.